

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

2020-2021



longueuil

Photo page couverture : Projet de réaménagement de la rue Saint-Charles Ouest.

Table des matières

Introduction	4
Élaboration du plan d'action.....	5
Comité des partenaires du <i>Plan d'intervention à l'égard des personnes handicapées</i> (PIPH).....	5
Mise en œuvre du plan d'action	7
Répondants sectoriels.....	7
Bref portrait statistique	9
Plan d'action 2020 et 2021	11
Axe 1 : Accessibilité architecturale et urbanistique	11
1.1 Infrastructures municipales	11
1.2 Édifices commerciaux et immeubles locatifs privés.....	19
Axe 2 : Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi.....	20
2.1 Accessibilité à un environnement sécuritaire.....	20
2.2 Accessibilité aux loisirs.....	22
2.3 Emploi	24
2.4 Approvisionnement	25
Axe 3 : Accessibilité des communications et de la vie démocratique	26
3.1 Accessibilité de l'information	26
3.2 Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne	27
Axe 4 : Sensibilisation et formation.....	27
4.1 Sensibilisation.....	27
4.2 Formation du personnel municipal	29
Annexe 1	30
Liste des feux sonores projetés pour les années 2020 et 2021.....	30

Introduction

La Ville de Longueuil identifie chaque année une série de mesures qu'elle inscrit dans un plan d'action qui vise à éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées. En fait, l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-G 20.1) interpelle les municipalités de 15 000 habitants et plus pour qu'elles adoptent un plan d'intervention visant à favoriser l'intégration scolaire, sociale et professionnelle des personnes handicapées. Par personne handicapée, nous entendons « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »¹

Les différents axes de ce plan d'action sont ceux qui ont été identifiés lors de la réalisation du *Plan d'intervention à l'égard des personnes handicapées* adopté en 2006. Depuis, la Ville s'est dotée d'un [énoncé politique en matière d'accessibilité universelle](#) afin de s'assurer que ce principe guide l'ensemble de ses interventions.

En adoptant en 2013 son énoncé en accessibilité universelle qui s'appuie sur des principes d'égalité et d'équité, la Ville a exprimé la volonté de s'engager résolument et de façon durable à identifier, réduire et éliminer les obstacles qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours. Fondée sur une approche inclusive, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

En générant des environnements plus fonctionnels et conviviaux, l'accessibilité universelle permet ainsi de mieux répondre aux besoins des personnes handicapées, mais aussi à ceux de l'ensemble de la population (aînés, familles ...). Par l'adoption de cet énoncé, la Ville de Longueuil s'est engagée à :

- Faire de l'accessibilité universelle une partie intégrante de toutes ses activités, projets et services dans la limite de ses ressources et capacités.
- Encourager l'application des principes de l'accessibilité universelle auprès de ses partenaires, mandataires et fournisseurs externes dans une optique d'amélioration de la qualité de vie de toutes les Longueuilloises et tous les Longueuillois.
- Faire de son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* l'instrument privilégié du développement de l'accessibilité universelle.
- Accroître progressivement l'accessibilité des infrastructures, des services municipaux et de l'information transmise par la Ville pour les personnes handicapées.

¹ Définition tirée de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-20.1)

- Sensibiliser le personnel municipal aux principes de l'accessibilité universelle.
- Contribuer à sensibiliser la population de Longueuil à la réalité des personnes handicapées.
- Collaborer avec ses partenaires et les organismes du milieu qui poursuivent des objectifs en matière d'accessibilité universelle.
- Instaurer un processus d'amélioration continu d'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées afin de réduire ces obstacles ou les éliminer.
- S'assurer de la participation et de l'engagement de l'ensemble des membres de l'appareil municipal à la mise en application du présent énoncé et au respect des principes et procédures d'accessibilité universelle.
- Diffuser et promouvoir auprès de la population les différentes mesures mises en place par la Ville en matière d'accessibilité universelle.

Élaboration du plan d'action

Le plan d'action 2020-2021 a été élaboré en collaboration avec le Comité des partenaires qui compte parmi ses membres des personnes représentant différents organismes publics et communautaires.

Comité des partenaires du *Plan d'intervention à l'égard des personnes handicapées* (PIPH)

Frédéric Lavoie, organisateur communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, RLS Pierre-Boucher

Gilles Corbeil, organisateur communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth & Louis-Braille

Nadine Geneviève Desjardins, organisatrice communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, RLS de Champlain

Antonin Plante, vice-président
Conseil canadien des aveugles de Longueuil

Andrée Morissette, organisatrice communautaire
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, Centre de
réadaptation en déficience physique

Pierre Nadeau, agent de développement
Association d'informations en logements et immeubles adaptés

Bertrand Legault, coordonnateur
Association d'informations en logements et immeubles adaptés

Martin Morin, directeur général
Association des usagers du transport adapté de Longueuil

Lyne Simard, agente de développement et de communication
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain

Julie Tourangeau, directrice générale
Association des parents et handicapés de la Rive-Sud Métropolitaine

Tommy Théberge, présidence du comité
Conseiller municipal, Ville de Longueuil

Karine Laprise, conseillère en développement social et coordonnatrice du plan d'action,
Bureau du développement social et communautaire, Direction de la culture, du loisir et du
développement social

Mise en œuvre du plan d'action

Pour chaque champ de compétences municipales, un répondant a été identifié par sa direction ou son service (génie, biens immobiliers, communications et affaires publiques, ressources humaines, travaux publics, aménagement et urbanisme, services juridiques, services de police et de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, ressources matérielles, réseau de transport ...). Ces personnes-ressources sont sollicitées de façon continue et elles portent les enjeux de l'accessibilité universelle dans leur milieu.

La coordonnatrice du plan d'action assure le suivi des orientations du plan d'action et de l'énoncé en matière d'accessibilité universelle lors de la mise en œuvre des actions et de la planification des différents projets d'aménagement réalisés par la Ville. Elle veille également à ce que le principe d'accessibilité universelle et l'expertise des membres du comité des partenaires soient considérés lors de la planification de différents projets d'aménagement.

Répondants sectoriels

Aménagement et urbanisme

Stéphanie Morin, conseillère en urbanisme

Approvisionnement

Nicklaus Davey, chef de division-approvisionnement

Biens immobiliers

Nathalie Thibeault, chef division-gestion et planification immobilière

Communications et affaires publiques

Mélanie Forcier, conseillère en communication

Génie–Service de l'environnement et de l'architecture du paysage

Oliya Girard, Chef de division-architecture du paysage

Génie

Jean-François Lagacé, chef de division-transport et mobilité active

Grands projets

Laura Osario, chef de service

Greffes

Carole Leroux, chef de service greffe et assistante-greffière

Ressources humaines

Isabelle Renouf, chef de service capital humain

Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil

Benoit Ayotte, coordonnateur-prévention, division des mesures préventives et des relations avec la communauté

Service de police de l'agglomération de Longueuil

Sandy Gagné, Section prévention et actions stratégiques

Travaux publics

Jean-Pierre Viens, chef de division parcs et espaces verts

Samuel Cioffi Duret, chef de division-voie publique

Réseau de transport de Longueuil

Françoise Hoarau, Gestionnaire de projet - Développement à la mobilité

Bref portrait statistique

Depuis la mise en place de son tout premier plan d'action en 2006, la Ville de Longueuil s'est engagée dans un processus de changement visant à faire de Longueuil un milieu de vie plus inclusif. Pour ce faire, la Ville de Longueuil est résolue à intervenir afin de favoriser la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Cependant, considérant que « les personnes handicapées représentent, encore aujourd'hui, une population globalement en situation de pauvreté, moins scolarisée, en moins bonne santé et isolée socialement »² il reste encore beaucoup de défis à relever.

Les données tirées de L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 indiquent que le taux d'emploi des personnes handicapées âgées de 25 à 64 ans est de 56 % au Québec, un taux inférieur à celui des personnes n'ayant pas d'incapacité qui est de 79 %. Les femmes avec incapacités âgées entre 25 et 44 ans ont un taux d'emploi plus élevé que celui des hommes avec incapacités (72 % c. 68 %) mais ce taux est 10 points moins élevé que celui des femmes sans incapacité qui est de 82 %. Le taux d'emploi des femmes avec incapacités diminue considérablement avec l'avancée en âge. Les femmes âgées entre 45 et 64 ans sont beaucoup moins nombreuses sur le marché du travail, leur taux d'emploi se situe à 47 % contre 71 % pour les femmes du même âge n'ayant pas d'incapacité. Les hommes avec incapacités de ce même groupe d'âge ont un taux d'emploi de 5 points supérieur à celui des femmes, soit 50 %.³

En 2011⁴, sur le territoire de Longueuil, le revenu annuel médian d'une personne handicapée est de 19 649 \$ comparativement à 30 583 \$ pour personne vivant sans incapacité, une proportion significative des personnes ayant des incapacités vit donc avec des moyens financiers limités.⁵ De plus, 29,6 % des personnes handicapées vivant sur le territoire de la Ville de Longueuil affirment consacrer plus de 30 % de leur revenu aux coûts liés à l'habitation.⁶

Par la mise en œuvre de sa [Politique de l'habitation et du logement social](#), qui inclut plusieurs mesures visant la mise en place de logements accessibles, adaptables et visitables, la Ville de Longueuil souhaite améliorer concrètement la qualité de vie des citoyens en situation de handicap. Dans la publication de l'*Office des personnes handicapées du Québec* (OPHQ) traitant de l'habitation publiée en 2017, il est indiqué que pour une personne handicapée, le

² Office des personnes handicapées du Québec, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, 2009, p. 16.

³ Office des personnes handicapées du Québec, *Passerelle*, volume 11, numéro2, juin 2019.

⁴ Seules les données datant de 2011 étaient disponibles au moment d'écrire le plan d'action 2020-2021.

⁵ Source : Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV), 2010-2011*. Tiens compte de la situation des personnes de 15 ans et plus vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, juin 2015.

⁶ idem

fait d'habiter ou non dans un logement répondant à ses besoins a un impact direct sur sa participation sociale.⁷

Au Québec, en 2011, 33 % des femmes et 19 % des hommes ayant des incapacités vivaient seuls.⁸ Cela signifie parfois que ces personnes doivent faire appel à des ressources externes pour les aider à réaliser les activités de la vie domestique (préparation des repas, achat d'épicerie ou autres produits, travaux ménagers, préparation et prise des médicaments, finances personnelles, accompagnement aux rendez-vous ou visites d'amitié, répit aux proches aidants) et pour réaliser les activités de la vie quotidienne (soins personnels, déplacement à l'intérieur du domicile ou aide pour la mise au lit). En 2010-2011⁹, ce sont plus de 85 % des personnes handicapées de la Montérégie qui ont déclaré avoir reçu de l'aide pour réaliser ce type d'activités; 23,2 % affirmaient devoir payer une entreprise ou une personne pour obtenir de l'aide au niveau des activités de la vie domestique.

À la lumière de ce bref portrait, la municipalité peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

En intervenant sur le plan du développement d'une offre résidentielle mieux adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap, la Ville de Longueuil souhaite intervenir concrètement dans l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens.

En intégrant le principe d'accessibilité universelle dans ses projets, ses services et ses programmes, la Ville de Longueuil est un acteur important qui contribue directement à faire en sorte que les personnes en situation de handicap et leur famille participent pleinement à l'essor économique, culturel, social et politique de leur communauté.

Voici le plan d'action pour les années 2020 et 2021.

⁷ Office des personnes handicapées du Québec, *Les personnes avec une incapacité au Québec, Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement*, volume 4, 2017, 23 p.

⁸ idem

⁹ Source : Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV), 2010-2011. Tiens compte de la situation des personnes de 15 ans et plus vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, juin 2015.

Plan d'action 2020 et 2021

Axe 1 : Accessibilité architecturale et urbanistique

1.1 Infrastructures municipales

1.1.1 Accessibilité des bâtiments municipaux et des infrastructures de loisir

Obstacle principal :	Peu d'installations municipales sont totalement accessibles aux personnes handicapées.
Objectifs spécifiques :	<p>Mettre en place des critères et des mécanismes afin que le principe de l'accessibilité universelle soit intégré dans les façons de faire de la Ville.</p> <p>Répertorier, analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux afin de les réduire ou les éliminer.</p> <p>Poursuivre la mise à niveau des bâtiments municipaux.</p>
Engagements :	<p>Intégrer le principe d'accessibilité universelle dans les projets de rénovation ou de construction d'infrastructures municipales et poursuivre l'identification des éléments devront être considérés dans l'analyse des différents projets.</p> <p>Intégrer le principe d'accessibilité universelle lors de la planification des grands projets de développement élaborés par la Ville. Parmi ces projets, notons le réaménagement du secteur de la Place Charles-Le Moyne (projet Centre-ville) et de la rue Saint-Charles Ouest et les projets d'aménagement comme, par exemple, le « TOD » Roland-Therrien et le projet Longue-rive.</p> <p>Dans les différentes étapes de planification et de réalisation de ses projets d'aménagement urbain, la Ville consulte les membres du Comité des partenaires afin de s'assurer que ses projets soient plus inclusifs et répondent aux principes d'accessibilité universelle et de parcours sans obstacle. D'autres organisations pourront être également sollicitées.</p>

Action 1 Procéder à la construction d'un centre aquatique dans le secteur de Saint-Hubert (quartier Laflèche).

Échéancier : 2020 : Conception

2021 : Début des travaux (ouverture prévue pour 2022)

Responsable : Service des grands projets

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre, [Mémo Québec](#)

Commentaires : Deux rencontres ont été tenues en 2019 avec les membres du comité des partenaires afin de bien cerner les enjeux d'accessibilité du futur centre aquatique. D'autres rencontres sont à prévoir au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Résultats attendus: La conception du projet est finalisé et les travaux sont amorcés.

Action 2 Procéder au réaménagement des vestiaires et à l'amélioration de l'éclairage à la piscine Olympia. (2018-Action 7)

Échéancier : Finalisation de la planification en 2020

Début des travaux : 2021

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest

Commentaires : Les recommandations de l'ergothérapeute du CISSS-MO émises dans un rapport réalisé à demande de la Ville en 2015 ont été considérées lors de l'analyse des besoins.

Résultats attendus: Aménagement d'un vestiaire universel.

Action 3 Procéder à la rénovation de la piscine Marquette afin de la rendre plus accessible. (2019-Action 3)

Échéancier : 2020

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest

Commentaires : La piscine comportera une entrée graduelle à l'eau et un fauteuil roulant spécialisé facilitant l'entrée à l'eau et sera mis à la disposition des utilisateurs.

Résultats attendus: Une piscine répondant aux principes d'accessibilité universelle ouvre ses portes en 2020.

Action 4 Procéder à la rénovation du Centre Bienville situé dans le secteur Saint-Hubert en prévoyant les mesures nécessaires afin de rendre le bâtiment accessible à tous. (2017-Action 5, 2019-Action 4)

Échéancier : 2020

Responsable : Direction des biens immobiliers

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest

Commentaires : La majorité des travaux ont été réalisés en 2018-2019 : installation d'un mécanisme d'ouverture de porte automatique, agrandissement du vestibule, réfection des salles de toilette, élargissement des portes des salles d'activités, signalisation et changement de revêtement de sol dans les aires communes. Certains ajustements restent à réaliser en 2020.

Résultats attendus: Toutes les interventions sont réalisées et elles répondent au principe d'accessibilité universelle.

Action 5 Procéder à la rénovation du Centre René-Veillet situé dans le secteur Greenfield Park en prévoyant les mesures nécessaires afin de rendre le site accessible à tous. (2017-Action 5, 2018-Action 5)

Échéancier : 2020-2021

Responsable :	Direction des biens immobiliers, Direction du génie- Service de l'environnement et de l'architecture de paysage (volet parc)
Collaborateurs	Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest
Commentaires :	<p>Les travaux visent l'entrée, les salles d'activité et des toilettes de l'étage principal. L'entrée donnant accès au rez-de-jardin, aux vestiaires de la piscine et à la toilette donnant sur l'extérieur.</p> <p>Des travaux de réaménagement du parc dans lequel se situe le bâtiment ont débuté en 2019, d'autres interventions sont à prévoir en 2020-2021 notamment aux abords du bâtiment dans le but de faciliter les déplacements des utilisateurs du centre.</p>
Résultats attendus:	Les travaux de réaménagement du parc et du bâtiment répondant au principe d'accessibilité universelle sont réalisés et ils sont réalisés dans le respect des principes d'accessibilité universelle.

Action 6 Intégrer le concept d'accessibilité universelle aux différents volets du futur Plan directeur des immeubles. (2016-Action 6, 2018-Action 6)

Échéancier :	En continu
Responsable :	Direction des biens immobiliers
Collaborateurs :	Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest
Commentaires :	Le volet <i>Installations aquatiques</i> a été réalisé en 2018 et les volets <i>Installations communautaires</i> et <i>Installations administratives</i> sont en cours de réalisation.
Résultats attendus:	Les démarches d'identification des besoins sont réalisées en collaboration avec les utilisateurs. Les plans directeurs sont complétés.

1.1.2 Accessibilité des parcs et des espaces verts

Obstacle principal :	Peu d'installations municipales sont totalement accessibles aux personnes handicapées.
Objectif spécifique :	Poursuivre la mise à niveau des parcs et installations récréatives afin de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées.
Engagement :	<p>Appliquer les objectifs du plan directeur des parcs qui précise que l'ensemble des usagers, dont les personnes âgées, les personnes ayant des incapacités liées à la mobilité, les enfants et leurs familles doivent cohabiter et se reconnaître dans les parcs de la Ville de Longueuil. Les valeurs municipales et les aspirations des citoyens doivent être intégrées pour offrir des milieux de vie diversifiés, flexibles et intergénérationnels.</p> <p>Installer dans les nouvelles aires de jeu pour enfants les éléments suivants : surface en fibre de bois, sentiers aménagés pour parcourir l'ensemble du parc, entrée charretière pour accéder au parc, abaissement des bordures des aires de jeux pour faciliter l'accès, tables de pique-nique (accès universel) sur surface pavée, module comprenant au moins un panneau d'activité ou accessoire au sol, module de jeux muni d'une plateforme pour accéder au premier palier à partir du sol, ... (le type et le nombre d'éléments peuvent varier d'un parc à l'autre). Intégrer dans les différents parcs des éléments destinés aux enfants ayant des besoins particuliers (balançoire parent/enfant, balançoire comportant des dossiers, ...).</p>

Action 7 Planifier et réaliser le réaménagement du parc Raymond de manière à ce qu'il devienne une destination de choix pour les parents et les enfants en situation de handicap. (2019-Action 9)

Échéancier :	2020
Responsable :	Direction du génie- Service de l'environnement et de l'architecture de paysage
Collaborateurs :	Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest, le Centre La Petite échelle .

Commentaires : L'identification des besoins a été faite en 2019 en collaboration avec l'organisme le Centre la Petite échelle, un organisme à but non lucratif offrant des services de stimulation aux enfants à besoins particuliers âgés de 0 à 12 ans et des services de répit à leur famille. Les travaux sont prévus pour 2020 : surface de jeu en caoutchouc, modules de jeux spécialisés, réaménagement des sentiers, changement du mobilier urbain, mise en place d'une placette.

Résultats attendus: Le plan d'aménagement est réalisé en collaboration avec les partenaires. Le parc est aménagé et universellement accessible et l'information est diffusée via différents moyens de communication.

Action 8 Concevoir les projets d'aménagement des parcs et espaces verts en considérant les principes d'accessibilité universelle.

Échéancier : En continu

Responsable : Direction du génie- Service de l'environnement et de l'architecture de paysage

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et Centre

Résultats attendus: Les parcs suivants ont été réaménagés:

2020 : Raymond (Action 7), des Hirondelles, Rolland, Jean-de-Lalande, Berthelet, Portneur, Moreau, Lucien-Tapin et Roch-Sénéchal.

2021 : Marquis-de-Montcalm, Champlain, Pierre-et-Bernard-Lucas, Lecavalier, René-Veillet, Watson, des Geais-Bleus, Boismenu, Stephen-Olynyk, Meunier, Henry-Cyr et Îlot des écureuils.

Des modules spécialisés ont été intégrés dans différents parcs.

1.1.3 Accessibilité et sécurité des voies publiques

Obstacle principal :	Plusieurs artères ne sont pas aménagées pour être empruntées de façon sécuritaire par les personnes handicapées.
Objectif spécifique :	Rendre les voies publiques plus sécuritaires et plus accessibles aux personnes handicapées.
Engagements :	<p>Réaliser les travaux d'aménagement des intersections selon les principes d'accessibilité universelle. Réaliser les aménagements permettant l'accessibilité des arrêts d'autobus. Poursuivre la réparation des trottoirs et des voies publiques afin d'éliminer les obstacles aux déplacements.</p> <p>Prévoir des aménagements qui favoriseront un sentiment de sécurité chez les piétons en s'assurant de limiter les conflits entre piétons et cyclistes.</p> <p>S'assurer de la mise en place de mesures de mitigation lors de travaux ou d'événements publics d'envergure et collaborer avec les membres du Comité des partenaires afin que l'information soit transmise aux citoyens.</p> <p>Procéder à la mise à niveau du nombre de places réservées aux personnes handicapées dans les aires de stationnement des bâtiments municipaux en fonction des dispositions de la nouvelle réglementation municipale en matière de stationnement public adoptée en 2015 (lors du réaménagement ou du réasphaltage).</p> <p>Assurer un suivi plus rapproché des requêtes faites par des citoyens en situation de handicap (Centre de services aux citoyens-311).</p> <p>Mettre à jour annuellement la liste des feux sonores et rendre cette liste accessible à la population et aux intervenants.</p>

Action 9 Poursuivre les interventions correctives aux feux de circulation en y incluant l'ajout de feux sonores. (2018-Action 12)

Échéancier : 2020-2021

Responsable : Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Collaborateurs : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth & Louis-Braille, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Commentaires : Voir liste des feux planifiés à l'annexe 1.

Résultats attendus: Les feux sonores prévus sont aménagés et fonctionnels.

Action 10 Procéder à la réfection ou au réaménagement des trottoirs situés aux abords des feux de circulation munis de boutons d'appel de feux pour piétons ayant fait l'objet d'une analyse en 2017 (rapport de Société Logique). (2016-Action 11, 2018-Action 14)

Échéancier : 2021

Responsable : Direction du génie,

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest.

Commentaires : 2017 : Un contrat de service a été octroyé à l'organisme Société Logique qui a eu comme mandat d'analyser différentes intersections. Dans son rapport, l'organisme a répertorié les problématiques et proposé des pistes de solution afin de guider la planification des futurs réaménagements.

Résultats attendus: Les six intersections évaluées en 2017 sont réaménagées.

Action 11 Planifier la réfection majeure de la rue Saint-Charles et mise en chantier.

Échéancier : À confirmer au cours de 2020

Responsable : Service des grands projets

Collaborateurs : Direction du génie, Direction de la culture, du loisir et du développement social, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, Société logique.

Commentaires : Des rencontres sont à prévoir avec les membres du Comité des partenaires et ce, tout au long du projet (ces rencontres pourraient prendre différentes formes).

L'organisme Société logique procèdera à certaines analyses dans le but de s'assurer du respect du principe d'accessibilité universelle à différentes phases du projet.

Résultats attendus: Les plans du réaménagement de la rue Saint-Charles Ouest respectent les principes d'accessibilité universelle.

1.2 Édifices commerciaux et immeubles locatifs privés

1.2.1 Réglementation municipale

Obstacle principal :	Peu de bâtiments commerciaux et immeubles locatifs privés sont accessibles aux personnes handicapées.
Objectif spécifique :	Mettre en place des dispositions réglementaires afin de favoriser la conception « sans obstacle » visant l'accessibilité universelle pour toute nouvelle construction ou rénovation majeure.
Engagements :	<p>Recommander à tous les intervenants internes et externes d'appliquer certaines mesures d'adaptabilité et d'accessibilité dans tous les projets non couverts par le <i>Code national du bâtiment</i> en vigueur.</p> <p>Poursuivre la collaboration avec l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) afin qu'elle puisse répertorier les logements rendus accessibles grâce au programme PAD.</p> <p>Réaliser les objectifs de la nouvelle Politique de l'habitation et du logement social adoptée en mars 2017 qui prévoit des mesures visant, entre autres, l'aménagement de logements adaptables et visitables.</p> <p>Analyser la possibilité d'intégrer, à la refonte réglementaire, des éléments visant l'aménagement de débarcadère sur les terrains privés de certaines nouvelles constructions afin d'en faciliter l'accès. (2017-Action 13)</p>

Action 12 Collaborer à la réalisation de différentes activités visant à sensibiliser les commerçants et les propriétaires d'édifices commerciaux aux avantages de rendre leurs établissements accessibles.

Échéancier : 2021

Responsable : Association des usagers du transport adapté de Longueuil.

Collaborateurs : Comité des partenaires, Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, Direction des communications et des affaires publiques.

Commentaires : Cette action vise, entre autres, à faire connaître les avantages de l'accessibilité universelle pour les commerçants, mais aussi à faire connaître les différents programmes d'aide financière disponibles, notamment le PAE ([Programme des petits établissements accessibles](#)). Une rencontre exploratoire a eu lieu en 2019, plusieurs membres du comité des partenaires étaient présents afin d'explorer les moyens à envisager (mise en place d'un guide, réalisation d'une présentation, ...).

Résultats attendus: Un guide est réalisé, publié et distribué.

Une séance d'information est organisée et tenue.

Axe 2 : Accessibilité des programmes, des services et de l'emploi

2.1 Accessibilité à un environnement sécuritaire

Obstacle principal : Les citoyens ne connaissent pas les mesures de sécurité mises en place par la municipalité pouvant s'adresser aux personnes handicapées.

Objectif spécifique : Mettre en place et faire connaître les mesures, les dispositions et les programmes visant à assurer la sécurité des personnes handicapées.

Engagement : Poursuivre les activités de sensibilisation à l'aide de l'unité mobile de prévention adaptée du Service des incendies de l'agglomération de Longueuil lors des différents événements publics de la Ville de Longueuil afin de faire connaître au public les consignes de sécurité incendie.

Poursuivre la diffusion de l'information concernant les différents programmes liés à la sécurité à domicile.

Maintenir, dans les contrats d'enlèvement des déchets et des matières résiduelles, des dispositions obligeant les opérateurs à libérer les trottoirs et voies piétonnes de tous bacs roulants.

Action 13 Relancer la campagne de promotion du programme Secours adapté et mettre à jour les outils de promotion.

Échéancier : 2020

Responsable : Service des incendies de l'agglomération de Longueuil

Collaborateur : Direction de la culture, du loisir et du développement social, organismes communautaires membres de la Table des Personnes Handicapées de la Rive-Sud, Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest, résidences pour personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Résultats attendus: Une nouvelle campagne de promotion est mise de l'avant avec de nouveaux outils promotionnels.

Action 14 Faire la promotion des différents programmes liés à la sécurité à domicile.

Échéancier : En continu

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateur : Direction des communications et des affaires publiques

Résultats attendus: La liste des différents programmes est diffusée auprès des citoyens lors de la Journée des aînés (1^{er} octobre) et une publication est faite dans le Courrier du Sud.

2.2 Accessibilité aux loisirs

Obstacle principal : Certaines activités de loisir de la programmation régulière ou spéciale de la municipalité sont peu accessibles pour les personnes handicapées.

Objectif spécifique : Favoriser la pratique d'activités récréatives, sportives et culturelles.

Engagement : Poursuivre la promotion de la *Carte d'accompagnement loisir* dans les différentes programmations loisir de la Ville de Longueuil ainsi que sur le site Internet de la Ville. Voir à inclure l'adhésion à la carte dans les contrats de service avec des promoteurs externes et sensibiliser les partenaires à l'importance de ce programme pour la pleine participation sociale de tous les citoyens de la Ville de Longueuil.

Maintenir à jour la page Internet de la Ville de Longueuil répertoriant les différents services offerts aux personnes handicapées et faire connaître cet outil aux partenaires. (longueuil.quebec/piph)

Coordonner le programme d'accompagnement en camp de jour régulier *L'Été c'est pas si compliqué!* en collaboration avec les partenaires du milieu et offrir des articles spécialisés aux différents lieux de camps accueillant des enfants ayant des besoins particuliers.

Action 15 Relancer le projet « Files d'attente » pour favoriser la participation des enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme dans les différents événements organisés par la Ville de Longueuil et en informer les organismes du milieu. (Permet l'accès aux attractions sans avoir à faire la file) (2016-Action 15, 2019-Action 17)

Échéancier : 2021

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateur : Autisme Montérégie

Commentaire : À réaliser : Identifier des meilleures stratégies avec les différentes divisions de la Direction Culture, loisir et développement social pour consolider le projet et assurer de sa pérennité.

Résultats attendus: Le projet s'inscrit dans les façons de faire de la Direction de la culture, du loisir et du développement social.

Action 16 Identifier et répertorier les salles d'activités accessibles aux personnes handicapées dans les bâtiments loisir appartenant à la municipalité et diffuser la liste à tous les organismes reconnus par la Ville de Longueuil. (2017-Action 16, 2019-Action 18)

Échéancier : 2021

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateurs : Centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie Centre, Est et Ouest

Résultats attendus: Une liste des lieux accessibles avec leurs caractéristiques est diffusée auprès des organismes reconnus par la Ville de Longueuil.

Action 17 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs aux intervenants du Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, afin de permettre le démarrage d'activités physiques et la tenue d'activités de sensibilisation. (2018-Action 22)

Échéancier : 2021

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Commentaires : La demande de gratuité des plateaux pour l'année 2020 a déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil de ville à la fin de l'année 2019.

Résultats attendus: Une demande de résolution est déposée au Comité exécutif de la ville et adoptée par ce dernier chaque année.

Action 18 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs et récréatifs à l'organisme Centre d'intégration à la vie active (CIVA) afin de permettre la pérennité de l'activité de Boccia para-olympique démarrée en collaboration avec le Centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

Échéancier : 2021

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Commentaires : La demande pour l'année 2020 a déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil de ville.

Résultats attendus: Une demande de résolution est déposée au Comité exécutif de la ville et adoptée par ce dernier.

Action 19 Réaliser les différentes activités entourant la tenue des Jeux d'été des Olympiques spéciaux de 2021.

Échéancier : 2020-2021

Responsable : Directions culture, loisir et vie communautaire des villes de Boucherville, Longueuil et Saint-Lambert

Collaborateur : Section locale d'Olympiques spéciaux Québec Lajemmerais-Vallée-du-Richelieu, Direction des communications et des affaires publiques des villes partenaires.

Commentaire : Le dépôt de la candidature a été réalisé en partenariat avec les villes de Boucherville et de Saint-Lambert.

Résultats attendus: Tenue des Jeux en 2021.

2.3 Emploi

Obstacle principal : Les municipalités procèdent peu à l'embauche de personnes handicapées.

Objectif spécifique : Mettre en place les mesures prévues dans le cadre du programme d'accès à l'emploi.

Engagement : Présenter au Comité des partenaires le rapport du programme d'accès à l'égalité à l'emploi faisant état des mesures prises et des résultats obtenus suite à son adoption.

Action 20 Faire parvenir les offres d'emploi de la Ville aux organismes offrant aux personnes handicapées des services d'aide à l'emploi.

Échéancier : En continu

Responsable : Direction des ressources humaines

Commentaires : Procéder à l'envoi systématique des offres d'emploi de la Ville au [SDEM-SEMO](#) de la Montérégie.

2.4 Approvisionnement

Obstacle principal : Le personnel des services requérants n'a pas le même niveau de connaissances en matière d'accessibilité universelle.

Objectif spécifique : S'assurer de la mise à jour des connaissances des intervenants en approvisionnement afin de répondre à l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*.

Favoriser l'achat d'équipement encourageant la participation des personnes en situation de handicap.

Action 21 Procéder à l'aménagement d'espaces éphémères dans différents lieux publics dans le cadre des mesures prises en lien avec la COVID-19.

Échéancier : 2020

Responsable : Service des grands projets, Direction du génie

Collaborateurs : Les membres du Comité des partenaires du PIPH.

Commentaires : Plusieurs espaces seront aménagés afin de favoriser la tenue d'activités tenant compte des mesures de distanciation sociale.

Inclusion du principe d'accessibilité universelle dans les plans d'aménagement et lors de l'acquisition de mobilier urbain accessible (tables à pique-nique).

Résultats attendus: Des espaces inclusifs sont aménagés dans les endroits suivants : rue Saint-Charles et parcs Saint.Mark, Saint-Jean-Baptiste, Empire, Christ-Roi, Marquette, Laurier, Joseph-William-Gendron et D.-E.-Joyal et carré Isidore-Hurteau.

Axe 3 : Accessibilité des communications et de la vie démocratique

3.1 Accessibilité de l'information

- Obstacle principal : Plusieurs outils de communication de la municipalité ne sont pas accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle ou des capacités réduites au niveau de la lecture.
- Objectif spécifique : Développer et adapter les outils de communication et d'information en format accessible dans le respect du principe de l'accessibilité universelle.
- Engagements : Poursuivre et accroître la diffusion des publications municipales en versions accessibles.

Action 22 Procéder à la refonte du site Internet de la Ville en fonction des différents standards de l'accessibilité Web. (2016-Action 21, 2018-Action 25)

- Échéancier : En planification
- Responsable : Direction des communications et des affaires publiques
- Collaborateurs : Les membres du Comité des partenaires du PIPH.
- Commentaires : Certains membres du Comité des partenaires seront interpellés afin qu'ils puissent contribuer à évaluer le niveau d'accessibilité du futur site. L'accessibilité universelle du site web fait partie des priorités de cette refonte.
- Résultats attendus: Le nouveau site Internet de la ville répond aux enjeux d'accessibilité universelle en matière de conception WEB.

3.2 Vie démocratique, consultations publiques et participation citoyenne

- Obstacle principal : Les activités démocratiques de la municipalité et les documents qui y sont rattachés ne sont pas toujours accessibles pour les personnes handicapées.
- Objectif spécifique : Mettre en place des normes et procédures en matière d'accessibilité lors des différentes activités liées à la vie démocratique.

Action 23 Impliquer les membres du Comité des partenaires dans la démarche de réalisation d'une politique en développement social.

Échéancier : 2020-2021

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateur : Le Comité des partenaires

Résultats attendus: Un membre du comité des partenaires fait partie du comité consultatif externe (le comité a identifié Mme Julie Tourangeau de l'APHRSM en décembre 2019).

Le comité des partenaires est consulté et un bilan des actions réalisées dans le cadre des travaux du plan d'action à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle est complété.

Axe 4 : Sensibilisation et formation

4.1 Sensibilisation

Obstacle principal : Le personnel municipal et la population en général n'ont pas les mêmes connaissances afin de contribuer quotidiennement à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Objectif spécifique : Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées en organisant des campagnes de sensibilisation.

Engagement : Souligner la *Semaine québécoise des personnes handicapées* (1^{er} au 7 juin) et la *Journée internationale des personnes handicapées* (3 décembre) dans les différents outils informationnels utilisés par la Ville de Longueuil (journaux locaux, site Internet, panneaux électroniques, etc.) et lors des séances du conseil municipal de Ville.

Action 24 Planification de la prochaine édition du Gala de Longueuil, l'excellence d'ici incluant le prix honorifique mis en place en l'honneur de Mme Mélanie Boucher. (2019-Action 29)

Échéancier : 2020-2021

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateurs : Comité des partenaires

Résultats attendus: Une personne en situation de handicap ou ayant une bonne connaissance des enjeux auxquels font face les personnes handicapées est intégrée dans le jury.

Action 25 Participer à la réalisation d'une activité dans le cadre de la Semaine Québécoise des personnes handicapées (SQPH) en lien avec la mise en place d'un guide visant à sensibiliser les commerçants sur les avantages de l'accessibilité universelle.

Échéancier : 2021

Responsable : Association des usagers du transport adapté de Longueuil

Collaborateurs : Direction de la culture, du loisir et du développement social, Comité des partenaires, Direction des grands projets

Commentaires : Voir action 12.

Résultats attendus: Un lancement du guide est réalisé. Une présentation du guide est organisée et des commerçants y sont présents.

4.2 Formation du personnel municipal

Obstacle principal : Le personnel municipal de première ligne ne possède pas toutes les connaissances nécessaires afin d'accueillir adéquatement les citoyens handicapés ou d'appliquer les principes d'accessibilité universelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Objectif spécifique : Accroître la connaissance des besoins des personnes handicapées par le biais de formations générales ou spécifiques.

Engagement : Poursuivre la mise en place de formations.

Action 26 Sensibiliser le personnel de la Direction des biens immobiliers concernant les enjeux liés à l'accessibilité universelle dans les bâtiments.

Échéancier : 2021

Responsable : Direction de la culture, du loisir et du développement social

Collaborateur : Direction des biens immobiliers

Résultats attendus: Une activité de sensibilisation et de formation est organisée pour les chargés de projets de la Direction des biens immobiliers. Les chargés de projet responsables de piloter les projets de rénovation de bâtiments deviennent responsables d'intégrer les enjeux d'accessibilité universelle dans tout leur projet.

Annexe 1

Liste des feux sonores projetés pour les années 2020 et 2021.

1. boul. Curé-Poirier / La Salle / boul. La Fayette (finalisation juillet/août 2020)
2. boul. Fernand-Lafontaine / Adoncour (finalisation juillet/août2020)
3. boul. Jacques-Cartier O. / Maisonneuve (finalisation juillet/août 2020)
4. chemin de Chambly / Sainte-Foy (2021)
5. Jean-Paul-Vincent / Kirouac (2021)
6. boul. Desaulniers / Sainte-Foy (2021)

